

n° 1543

n° 1398 de Enquêtes

Déclaration. Revendication du nomme Kapuohu.
 cultivateur, domicilié à Pomaohua.
 Le nomme Kapuohu, nat présenté cy sous vingt huit mois
 mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre Kapuhua, sis à Pomaohua,
 d'une contenance de Quinze ares, plantée de majou et de coton. Bornes
 au Nord par un ruisseau, au sud par la rivière Uha, à l'Est par Hokatiou,
 et au Nord par Kheektieitini

Le réclamant ne possède pas de titre, ni avoir procédé à l'enquête
 à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient
 depuis longtemps

p. 37

Par ces motifs
 Arrêtons
 La terre Kapuhua, sis à Pomaohua, ci-dessus désignée, appartient
 au nomme Kapuohu.
 Fait et arrêté à Omoa le huit avril mil neuf cent cinq
 Le ministre de la Colonisation.

[Signature] *[Signature]*

n° 1544

n° 1399 de Enquêtes

Déclaration. Revendication du nomme Alohuho, Ancei
 cultivateur, domicilié à Pomaohua.
 Le nomme Pahaouaouera, mandataire verbal, des sieurs
 Alohuho, Ancei, lequel agissent comme héritiers, à l'écrite et par acte pour partie
 héritier de l'empere Alohuho, d'écrite en l'air mil quatre cent huit.
 Le nomme Teupohoeitini, Citini, Hoaitini et Alohuho, qui ont
 fait un partage nat présenté ce jour vingt huit mois mil neuf cent cinq
 et a revendiqué en cette qualité la terre "Aliau" sis à Pomaohua,
 d'une contenance de Quarante deux ares, plantée de Cocosiers annuaires

Le réclamant ne possède pas de titre, ni avoir procédé à
 l'enquête à une enquête administrative de laquelle il résulte que la
 terre lui appartient depuis longtemps. La terre des en père, de son
 laissent cinq hectares qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs
 Arrêtons
 La terre "Aliau" sis à Pomaohua, ci-dessus désignée, appartient
 au nomme Alohuho, Ancei.
 Fait et arrêté à Omoa le huit avril mil neuf cent cinq
 Le ministre de la Colonisation.

[Signature] *[Signature]*